

Déclaration liminaire de la CGT Finances Publiques

CAP Nationale de Tableaux d'Avancement aux grades d'AAP 1^{ère} classe

Le président Macron et son gouvernement ont décidé d'en finir avec les acquis sociaux des français, les attaques sont déjà et seront encore dans les 5 ans à venir d'une rare violence pour les salariés et leurs familles.

Après la casse du Code du Travail et l'inversion de la hiérarchie des normes, il veut s'attaquer :

- ➔ Aux régimes spéciaux et au système de retraite par répartition ;
- ➔ Aux demandeurs d'emplois à travers la réforme de l'assurance ;
- ➔ Au budget de la sécurité sociale entraînant des fermetures massives de services de santé ;
- ➔ Aux dernières entreprises publiques en les privatisant...

Dans l'immédiat, il a décidé de liquider la SNCF : ouverture à la concurrence, privatisation, fermetures de lignes et remise en cause du statut des cheminots sont programmées.

Les salariés de la SNCF qui ont participé massivement à la journée de grève du 22 mars 2018 sont en grève reconductible 2 jours tous les 5 jours jusqu'à fin juin pour faire reculer le gouvernement.

La Fonction Publique est aussi dans le collimateur et la DGFIP n'y échappe pas.

Les annonces récentes en matière de suppressions d'emplois et de restructurations/abandons/externalisations des missions (issues des réflexions menées par le Comité Action publique CAP22) sont des plus alarmantes pour l'administration fiscale, ses missions, ses agents.

Entre 16 000 et 18 000 postes supplémentaires seront supprimés dans les 5 ans.

Lors de la réunion du 9 mars dernier avec les organisations syndicales, les pistes avancées par Bruno Parent confirment nos craintes pour la DGFIP :

- ➔ Fusion des différents réseaux et des procédures du recouvrement forcé ;
- ➔ Fin de la possibilité de payer en numéraire aux guichets (cette responsabilité serait transférée à La Poste) ;
- ➔ Transfert de la gestion comptable des HLM vers le privé ;
- ➔ La mise en place de services facturiers va s'accélérer ;
- ➔ Mise en place du PAS et la fin de la TH, le DG dit s'interroger sur l'avenir des SIP sous 10 ans (au mieux !) ;
- ➔ Les services à compétence supra départementale sont amenés à se développer, tout comme la création de directions multi départementales (fusion-absorption des petites directions)...

Nous savons d'ores et déjà que la DGFIP a décidé :

- ➔ La fusion au 1^{er} septembre des DISI Paris-Normandie et Paris-Champagne et Pays du Centre et Rhône-Alpes Est-Bourgogne ;
- ➔ La fusion des SPF qui conduira au regroupement des différents SPF au sein d'une seule structure de 50 agents maximum au plus tard en 2020 !

Dans ces conditions AUCUN agent ne sera épargné par l'une ou l'autre des restructurations !

C'est pourquoi, dans ce contexte particulièrement anxiogène, près de 40 % des agents de la DGFIP étaient en grève le 22 mars dernier pour dire non à la destruction de la DGFIP.

Dans la continuité, des actions se développent dans les départements pour faire aboutir les revendications.

La CGT Finances Publiques appelle l'ensemble des agents à se mobiliser le 3 mai prochain, en grève, rassemblés devant leur direction pour défendre la DGFIP, ses missions et les emplois, garantie d'un service public de qualité et de proximité.

LA CAP

Les « taux pro-pro » pour la période 2018-2020 au sein des différentes directions de Bercy sont connus depuis quelques jours. La réduction des volumes de promotions amorcée il y a 5 ans s'accroît encore.

Après la suppression pure et simple du plan de qualification ministériel (qui consistait en un abondement chaque année des promotions de corps), le gouvernement réduit aujourd'hui les possibilités de promotions intra-catégorielles en réduisant les taux de promotions au sein des corps (Tableaux d'Avancement).

Décidément, ces nantis de fonctionnaires sont sur la sellette !

Pour la catégorie C, le taux de promotion du grade d'agent principal de 2^{ème} classe au grade d'agent principal de 1^{ère} classe est passé de 26% en 2015 à 15.5% en 2018.

Ce sont 614 agents supplémentaires qui se voient refuser le passage au grade d'AAP 1^{ère} classe.

Et comme si cela ne suffisait pas, l'Administration exclut de promotion par Tableau d'Avancement les collègues ayant fait l'objet :

- ➔ De baisse de note ou de majoration d'ancienneté pendant les 3 années précédant celle de l'établissement du tableau ;
- ➔ De critiques ou de réserves récurrentes sur la manière de servir dans le compte-rendu d'entretien professionnel sur la période des trois dernières années (N-1 à N-3) ;

- ➔ D'une note de service, postérieurement à la dernière évaluation, constatant une insuffisance professionnelle ou un comportement professionnel inapproprié ;
- ➔ L'objet d'une procédure disciplinaire ou d'un contexte disciplinaire récent. Celui-ci devant être avéré, grave, sérieux.

Au stade du projet, ce sont 36 agents qui sont écartés du Tableau d'avancement.

La CGT Finances Publiques déplore l'attitude de l'administration qui écarte du tableau les agents Qu'elle « estime peu méritant », les malades, les agents ayant fait l'objet d'une sanction disciplinaire qui eux subissent la double peine.

Lors de la mise en place des règles fusionnées, nous avons d'un commun accord avec l'administration supprimé des freins à l'avancement de carrière la « manière de servir insuffisante ».

Cette notion est réintroduite par le biais de la suppression des cadences d'avancement induite par la mise en place du protocole PPCR.

La CGT le condamne fermement.

Pour autant, la CGT est attachée au principe de la reconnaissance de la réelle valeur professionnelle des agents mais celle-ci doit s'opérer dans un contexte défini, sur des critères lisibles et objectifs, avec la prise en compte de la dimension collective du travail.

Aujourd'hui, c'est tout le contraire qui est appliqué !

Enfin, il est inacceptable, que pour des raisons budgétaires, des agents soient écartés d'une promotion à laquelle ils peuvent statutairement prétendre, d'autant plus qu'ils subissent des surcharges de travail de plus en plus importantes, acquièrent de nouvelles compétences professionnelles, de nouvelles qualifications et accomplissent des missions dans un contexte de plus en plus difficile.

La CGT Finances Publiques revendique une carrière linéaire. Pour ses élus les tableaux d'avancement constituent une promotion à l'ancienneté, principe auquel nous sommes fortement attachés.

C'est pourquoi, nous continuons à exiger que tous les agents remplissant les conditions statutaires puissent accéder au grade supérieur.

**LA CGT FINANCES PUBLIQUES APPELLE L'ENSEMBLE DES AGENTS
À SE MOBILISER LE 3 MAI PROCHAIN,
en grève, rassemblés devant leur direction pour défendre la DGFIP,
ses missions et les emplois,
garantie d'un service public de qualité et de proximité.**